

PRÉPARER LA NAISSANCE DE SON ENFANT... ÊTRE PARENTS...

**Les sages-femmes de protection maternelle infantile
accompagnent les futures mamans**



isère
LE DÉPARTEMENT

AVANT MÊME LA NAISSANCE
ET DÈS LES PREMIERS ÂGES
DE LA VIE,
**le Département de l'Isère
est un acteur clé de la protection
de l'enfant et de la famille**

Les sages-femmes du Département de l'Isère participent aux actions de protection maternelle et infantile*, au sein d'une équipe médico-sociale.

Elles sont présentes près de chez vous pour vous permettre de vivre mieux ce moment important de votre vie.
Les sages-femmes de PMI sont des professionnels médicaux qui vous proposent, à domicile ou en consultation, écoute, accompagnement, information et coordination des soins tout au long de votre grossesse et après l'accouchement.

PENDANT LA GROSSESSE

- entretien prénatal précoce ;
- suivi de la grossesse en partenariat avec le professionnel de votre choix ;
- préparation à la naissance et à la parentalité...

* En application de la loi du 18 décembre 1989.



.....

AU SEIN DU DÉPARTEMENT, LA SAGE-FEMME DE PMI EXERCE :

- en équipe avec médecins, sages-femmes, puéricultrices.
- en lien avec les maternités et les autres professionnels amenés à intervenir pendant votre grossesse.

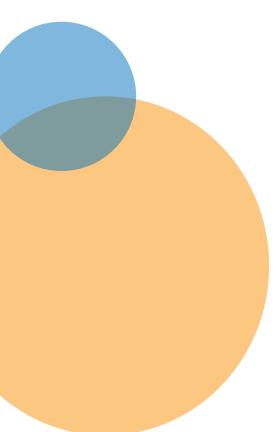
Afin de garantir le droit à la santé pour tous, pour écouter, expliquer, rassurer et pour lutter contre la prémature notamment en cas de grossesse multiple.



APRÈS LA NAISSANCE

Après la naissance

- retour à domicile ;
- allaitement ;
- contraception...



**Pour toute information,
contactez les sages-femmes de PMI
près de chez vous :**



isère
LE DÉPARTEMENT